



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 23 septembre 2021

Le Maire de Saint Germain, Joseph Fallot, a accueilli les conseillers communautaires dans la salle des fêtes de la commune. Le Président, Jean Paul Roux, a ensuite ouvert la réunion sur le thème de la transition écologique, avec l'approbation d'une convention de partenariat avec quatre intercommunalités voisines. Conclue avec l'ADEME, elle formalise le soutien technique et financier qui leur sera apporté en matière d'approche « climat - énergie » et d'économie circulaire sur les quatre prochaines années.

Les élus ont ensuite instauré la « taxe GEMAPI », destinée à financer, à partir de 2022, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations le long de l'Auzon, de la Cladugne, de l'Ibie, de l'Escoutay et de leurs affluents. Le produit de cette taxe sera fixé lors du vote du budget primitif 2022.

Une subvention de 350 € pour l'organisation du dixième challenge des Trois Clochers, qui se déroulera à Lavilledieu, Saint Jean-le-Centenier et Villeneuve-de-Berg les 9 et 10 octobre prochains, a ensuite été votée. Une aide de 500 € a également été octroyée pour soutenir l'organisation du « Jeunes'n Co festival », évènement musical porté par des jeunes ardéchois âgés de 15 à 20 ans et accompagné par le Centre Socioculturel « La Pinède ». Ce festival, au cours duquel six concerts se sont succédés de 14 heures à minuit, s'est déroulé le samedi 25 septembre aux Chazes à Saint Germain.

Pour le projet de production photovoltaïque sur toitures, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Energies de l'Ardèche a été entérinée. Une vingtaine de bâtiments publics devrait ainsi être équipée d'ici 2025 pour un budget total de plus d'un million d'euros.

Pour soutenir plus efficacement les quelques 250 entreprises artisanales de Berg et Coiron, la communauté de communes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche ont décidé d'unir leurs compétences. Votée en séance, une convention de partenariat cible son intervention sur quatre thématiques prioritaires pour le territoire : accompagnement des nouveaux entrepreneurs, montée en compétence des artisans sur les marchés publics, appui aux collectivités en matière d'implantation / relocalisation d'entreprises artisanales et contribution au projet de création d'une cité artisanale. En contrepartie, la communauté prend en charge une partie du temps agent affecté par la Chambre.

En fin de réunion, les vice-présidentes et vice-présidents ont fait part de l'actualité des dossiers. On y a appris notamment que les travaux de déploiement de la fibre optique vont bientôt débuter sur les communes de Saint Andéol-de-Berg, Saint Maurice-d'Ibie et une partie de Villeneuve-de-Berg, que la communauté de communes est partenaire du premier salon de l'agriculture ardéchoise, qu'une étude est lancée pour une nouvelle OPAH pour poursuivre dès après la fin de celle en cours.